

L'ordre des choses

de Andrea Segre

avec Paolo Pierobon, Giuseppe Battiston, Olivier Rabourdin, Valentina Carnelutti,...

Italie/France/Tunisie

7 mars 2018 – 1h55 – V.O.S.T.



Jeudi 24 mai 2018 à 21 h
Dimanche 27 mai 2018 à 11 h
Lundi 28 mai 2018 à 19 h
Mardi 29 mai 2018 à 20 h

Andrea Segre, né à Dolo (Venise) en 1976, sa carrière commence par de nombreuses productions pour la télévision, notamment le documentaire *Berlino 1989-1999 : il muro nella testa*. Sa filmographie a pour thèmes privilégiés le territoire tant géographique que social de la région de la Vénétie ainsi que la migration. En 2010, il réalise son premier long métrage, *La petite Venise*, sélectionné dans de nombreux festivals, récompensés par plusieurs prix et distribué dans plus de 30 pays.

En 2012/2013, il réalise le documentaire *Undue Debt*, projeté à la 66^{ème} édition du Festival de Locarno, et son second long métrage *First Snowfall*, présent dans la section Orizzonti du 70^{ème} Festival de Venise et lauréat de nombreux prix notamment le Grand Prix Fiction et Prix du Public au 31^{ème} festival du cinéma italien d'Annecy.

En 2014, il réalise *Come il peso dell'acqua*, un programme spécial pour la RAI3 à l'occasion de l'anniversaire du naufrage qui fit 366 morts sur les côtes de Lampedusa en 2013. En 2015, il présente son documentaire *Dreams of the Salt Lake*, à la 68^{ème} édition du Festival de Locarno et aux Venice Days. En 2017, il présente *Ibi* une nouvelle fois à Locarno et réalise son troisième long métrage, *L'Ordre des choses*, produit par Jolefilm avec Rai Cinema, en coproduction avec Mact Productions et présenté à la 74^{ème} édition du Festival de Venise en séance spéciale. Andrea Segre est le cofondateur de l'association ZaLab.

Passionné d'escrime, le commissaire Corrado Rinaldi (Paolo Pierobon) est une fine lame et un esprit aigu. Rasé de près, méticuleusement propre, impeccablement vêtu, il travaille à l'ordre des choses et à la conformité de la société. A ce superflic méthodique, le gouvernement italien confie la mission impossible de stopper le flux migratoire et de fermer le corridor entre la Libye et son pays. Il part donc pour Tripoli, où il doit négocier, à fleurets mouchetés, le maintien des migrants sur le sol africain et organiser de secrètes opérations de refoulement. Il en appelle aux droits de l'homme devant des organisations mafieuses de trafiquants, joue les diplomates avec des miliciens véreux et les conciliateurs avec des chefs de tribu véniaux. Jusqu'au jour où, visitant une prison surpeuplée, il est approché par une jeune Somalienne, qui le supplie de l'aider et l'oblige à sacrifier son devoir à sa conscience.

Un sujet puissant, mal connu (on ignorait que l'Italie avait participé à la création d'une flotte répressive de gardes-côtes libyens) et accablant pour l'Europe. Andrea Segre le traite comme, derrière son masque d'escrimeur, Rinaldi voit le monde, que rien, même la détresse d'une réfugiée, ne devrait selon lui dérégler. Ici, en effet, l'image est éclatante et la mise en scène, au cordeau, les plans sont rigoureux et les perspectives, géométriques. Un cadre glacial pour un drame brûlant. Et un grand film.

Jérôme Garcin – *Le Nouvel Observateur*.

Andrea Segre signe un film âpre, passionnant, qui pointe du doigt les atrocités de la politique migratoire européenne. Marine Quinchon – *Les fiches du cinéma*.

Tourné avec la rigueur d'une enquête journalistique et la conscience humaniste d'un documentaire, *L'Ordre des choses*, met au jour le terrible écheveau des compromis politiques internationaux. Il filme les petits arrangements entre faux amis auxquels on aurait préféré ne pas assister. En montrant les négociations ambivalentes entre nos démocraties et des régimes politiques sulfureux, Andrea Segre fait surgir nos renoncements et nos refoulements. (...). Vincent Thabourey – *Positif* – n° 685 – mars 2018.

.../...

Extrait de l'entretien avec Andrea Segre, le 7 décembre 2017 (dossier de presse)

Dans *L'ordre des choses*, vous nous décrivez comment l'Europe s'est alliée, avec ce qu'il reste des autorités libyennes, pour gérer l'afflux de migrants en provenance d'Afrique sub-saharienne. Seulement, cette fiction que vous avez imaginée est devenue réalité. Comment l'expliquez-vous ?

J'ai réalisé un documentaire, *Mare chiuso*, qui a été distribué à partir de mars 2012 : c'est-à-dire au moment où la Cour européenne des droits de l'Homme, basée à Strasbourg, a condamné l'Italie pour les opérations de refoulement de migrants en provenance d'Afrique sub-saharienne et les accords, conclus sous l'ère Berlusconi, avec la Libye de Mouammar Kadhafi.

C'est une condamnation historique car elle a été unanime. L'Italie a été épinglée parce que sa marine militaire a directement participé à des opérations visant à refouler de migrants vers les côtes libyennes, sans que ces derniers n'aient eu la possibilité de demander asile. Ce qui est une violation des traités et conventions dont le pays est signataire.

En 2012, *Mare Chiuso* s'est inscrit dans la campagne destinée à faire pression sur le gouvernement italien pour condamner politiquement la façon dont l'Italie traitait les migrants. Et j'ai compris au cours de cette campagne que le verdict de la Cour de Strasbourg avait été interprété par l'ensemble de la classe politique italienne, y compris le Parti démocrate (de centre gauche), comme un conseil implicite, à savoir celui d'organiser des opérations de refoulement sans que l'Italie ne puisse être accusée d'avoir violé les droits des migrants.

A quelle solution de rechange les italiens ont-ils alors pensé ?

Les autorités italiennes ont imaginé la création d'une flotte de garde-côtes libyenne. Pour faire aboutir son projet, je pensais que l'Italie aurait eu besoin de deux ou trois années parce que la Libye était en pleine guerre civile. Fin 2012, début 2013, j'ai commencé à faire des recherches. La démarche a été lente et fastidieuse parce qu'il était impossible d'obtenir une collaboration officielle. J'ai donc fait passer le mot dans mon réseau pour trouver quelqu'un qui, au sien de l'administration italienne, était en charge d'un tel dossier. C'est à la fin de l'année 2013 qu'un contact a finalement confirmé mon intuition. J'ai également eu la confirmation que tout s'était vraiment joué durant ce fameux été 2012, après la condamnation de la cour européenne.

Qu'ont-ils fait concrètement ?

Les Italiens ont aidé les Libyens à former une nouvelle flotte de garde-côtes et ont réactivé le réseau de centres de détention qui existait déjà sous Kadhafi. La majorité de ces centres ont été construits entre 2004 et 2009 par le pouvoir libyen, mais ils ont été indirectement financés par l'Europe. (...)

Et l'air de rien, ils vous ont révélé des secrets d'Etat...

Ce serait inexact de dire qu'ils nous ont livré des secrets d'Etat. Ces policiers ne nous ont jamais donné de détails précis sur les personnes rencontrées et les lieux qui abritaient leurs opérations. Ils nous ont, néanmoins, donné toutes les clés pour comprendre les mécanismes en jeu. Une certitude : le gouvernement italien est arrivé avec le soutien des Européens à conduire des opérations de refoulement en étant pleinement conscient des conséquences humaines qu'elles entraînaient. Les fonctionnaires italiens et européens ont visité les centres de détention et se sont entretenus avec les miliciens qui les gèrent. Ils avaient une vision assez claire de la situation en Libye. Par conséquent, le choix de faire aboutir ces opérations de refoulement, coûte que coûte, est bien l'expression d'une débâcle éthique et morale. (...)

Il est beaucoup questions de la responsabilité de l'Europe. Qu'en est-il de celle des pays africains ?

La majorité des pays africains acceptent les financements européens pour collaborer à la fermeture des portes du Vieux Continent. J'aurais souhaité que les Etats africains demandent plutôt l'ouverture de routes régulières d'immigration. (...)

« Se préoccuper des droits des autres, ce n'est pas de l'angélisme, c'est aussi se préoccuper des droits de ses proches ; parce qu'on ne sait pas qui sera le prochain d'entre nous touché par la difficulté. » *Igiaba Scego, écrivaine d'origine somalienne.*

Prochaines séances :

The Ride

Jeudi 31 mai à 18 h 30

Dimanche 3 juin à 19 h

Lundi 4 juin à 14 h

Cas de conscience

Jeudi 31 mai à 21 h

Dimanche 3 juin à 11 h

Lundi 4 juin à 19 h

Carte d'adhésion valable de septembre 2017 à août 2018

Adhérer, c'est soutenir l'association

Plein tarif 18€ / Tarif réduit 9€ * * Jeune de -26ans, étudiant ou demandeur d'emploi

Bénéficiaire de tarifs sur les séances :

Emboîné 6€ Normales 6,50€

(hors week-ends et jours fériés)